

MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 13 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 13 juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 5 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRETAIN, M. Benoit AUBRY, M. Joël PIE, Mme Sandra MADARSKY, M. Stéphane COULOMB, M. Sylvain PROVOST, formant la majorité du Conseil Municipal.

Etaient absents, excusés : Monsieur Pascal STINAT, qui avait donné procuration à M. Sylvain PROVOST Mme Emilie LACROIX et Mme Myriam PEDOUX, excusées.

Secrétaire de séance : Mme Sandra MADARSKY

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est appelé par Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet "d'unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets" à Gennevilliers et son plan d'épandage multisites extrarégional.

Madame le Maire rappelle que le lien vers le site internet dédié au projet, pour examen du dossier, a été transmis aux Conseillers Municipaux afin qu'ils en prennent connaissance.

Madame le Maire présente ce dossier : l'unité de méthanisation sera implantée sur le port de la commune de Gennevilliers. Elle accueillera les déchets alimentaires provenant de la collecte des habitants du bassin versant de l'usine.

Après réception et préparation sur le site de l'unité de méthanisation, les déchets alimentaires seront hygiénisés puis introduits dans des cuves hermétiques où ils seront dégradés par des bactéries en l'absence d'oxygène. Cette dégradation conduira à la production de biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone) et de matière organique dégradée (digestat).

Le digestat sera transporté vers deux sites déportés (Saint-Maixme-Hauterive en Eure-et-Loir et Serez dans le département de l'Eure) en vue d'être épandu sur des terres agricoles.

Le Conseil Municipal, après discussion, par 6 voix pour et 2 abstentions, émet à la majorité un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

2. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe avoir rencontré mercredi 10 juillet dernier, avec Madame Laurence SECRETAIN, Monsieur le Sous-préfet pour aborder les points suivants :

- Le jardin pédagogique situé à côté de la mairie,
- L'aménagement de la rue de Grez, dans le cadre du projet « Villages d'avenir »,
- La problématique de la propriété du Grand Moulin.

Monsieur Sylvain PROVOST :

- Demande où en est le curage des eaux pluviales de la commune. M. Benoit AUBRY va recontacter la société SVR à ce sujet,
- Demande que l'arbre mort situé près de l'abribus de Boutry soit retiré et remplacé,
- Rappelle qu'il est urgent de couper le lierre qui se propage dans la gouttière de l'église,
- Demande ce que la commune compte faire du stockage de ferraille derrière l'église. Le conseil municipal décide de faire enlever ces déchets.

M. Benoit AUBRY informe que les buses pour l'évacuation des eaux pluviales au niveau du lavoir devraient être installées avant la fin du mois d'août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 00 minutes.